

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## LIVRET DE FAMILLE

(Application du décret N° 74-449 du 15 Mai 1974 modifié,  
et de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2006).

Époux ou Père

Prénoms **Patrice, Olivier**

Nom **TOUILLAUX**

Né le **09 Octobre 1970** à **13** heures **30**  
à **Yvelin (Seine-et-Marne)**  
de (1) **Michel Augustin TOUILLAUX**

et de (1) **Monique VILLEROT**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance N° **1815**

le (2) **18 juillet 2007**

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil (2)

Sceau de la mairie

par délégation



Mariage célébré à \_\_\_\_\_

Les futurs époux ont déclaré (4) \_\_\_\_\_

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage N° \_\_\_\_\_

Mentions marginales (3)

Épouse ou Mère

Prénoms

**Christine, Paulette**

Nom **PAPIGNIES**

Né le **5 Juillet 1979** à **10** heures **25**  
à **Saint Germain en Laye (Yveline)**  
de (1) **Patrick, Jackie**

Nom **PAPIGNIES**

et de (1) **Dominique, Florence**

Nom **KLEINDRE**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance N° **2805**

le (2) **24 juillet 2007**

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil (2)

Sceau de la mairie



le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil

Sceau de la mairie

(1) Prénoms et nom du père et de la mère

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : "qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage" ou "qu'un contrat de mariage a été reçu le (date) par Me (Notaire à)"

## Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil

Sceau de la mairie

## Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil

Sceau de la mairie

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 1926

Le onze juillet deux mille sept  
01 heures 00 minute  
est né(e) (1) Tristan, Michel, Patrick

JOUILLAUX

du sexe masculin

Yvelin (Seine-et-Marne)

reconnu(e) (2) le 9 mai 2007 à la mairie  
de GUIGNES (Seine-et-Marne)  
par (3) les père et mère.

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (4)

18 juillet 2007

L'officier de l'état civil  
Sceau de la mairie

par délégation



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil  
Sceau de la mairie

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

## Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

6611621.

Le 13 juillet 2009

à 10 heures 15

est né(e) (1) Clément, Sébastien,  
Lionel JOUILLAUX.

suivant la déclaration  
conjointe du 15 juillet 2009.

du sexe masculin

à Gournay-en-Bray (77).

reconnu(e) (2) Par ses Père et Mère le 18  
Avril 2009 à GUIGNES-Rabutin (77)

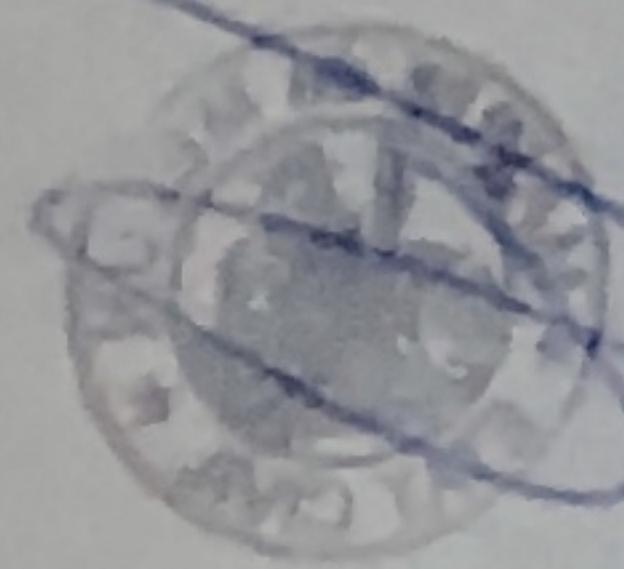
par (3)

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

15 Juillet 2009

L'officier de l'état civil  
Sceau de la mairie



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil  
Sceau de la mairie

## Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

heures

est né(e) (1)

du sexe

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil  
Sceau de la mairie

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil  
Sceau de la mairie

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.